ANALYSE DE PROPORTIONNALITÉ - UNE LIGNE PAR CAMÉRA

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

SI DES SALARIÉS PEUVENT ÊTRE FILMÉS : INFORMATION PRÉALABLE ET PROPORTIONNALITÉ OBLIGATOIRES ; CONSULTATION DU COMITÉ SEULEMENT DANS SON CHAMP - DOSSIER RPC RECOMMANDÉ

RPC-SUP-089F

Décrire le champ réel de chaque caméra avant sa mise en service ou toute modification.

ÉTABLISSEMENT / RESPONSABLE DU TRAITEMENT

DATE ET VERSION DE L'ANALYSE

Caméra / emplacement	Finalité précise	Champ filmé	Salariés filmés : jamais / parfois / continuellement	Solution moins intrusive examinée	Zones exclues / masque	Durée de conservation	Personnes autorisées à voir

Une finalité générale comme « sécurité » ne suffit pas : préciser le danger, le lieu et l'usage. Éviter la surveillance permanente d'un poste de travail, exclure les lieux de pause, sanitaires et locaux syndicaux, puis limiter les images, les accès et la durée au strict nécessaire.

Source de contenu : Code du travail L1222-4 ; règlement européen 2016/679, articles 5, 6 et 13 ; article 35 seulement si la surveillance est à grande échelle

RED PEPPER CONSULTING · 06 25 23 50 68 · lionel@redpepperconsulting.fr
redpepperconsulting.fr · 4 avenue de la Voie Lactée, 44700 Orvault · numéro officiel d'établissement : 943 623 652 00014

DÉCISION DE NÉCESSITÉ ET DE PROPORTIONNALITÉ

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

SI DES SALARIÉS PEUVENT ÊTRE FILMÉS : INFORMATION PRÉALABLE ET PROPORTIONNALITÉ OBLIGATOIRES ; CONSULTATION DU COMITÉ SEULEMENT DANS SON CHAMP - DOSSIER RPC RECOMMANDÉ

RPC-SUP-089F

À compléter pour chaque caméra après l'inventaire de la page précédente.

Caméra	Nécessité démontrée	Mesure moins intrusive	Décision et réglage attendu	Validateur / date
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	
Caméra : _____	Danger / incident documenté : _____	Objectif impossible par un moyen moins intrusif : oui / non	Conserver / modifier / supprimer	

RESPONSABLE DU DISPOSITIF

Nom / qualité :

Date :

Signature :

EMPLOYEUR - DÉCISION

Nom / qualité :

Date :

Signature :

Source de contenu : Code du travail L1222-4 ; règlement européen 2016/679

RED PEPPER CONSULTING · 06 25 23 50 68 · lionel@redpepperconsulting.fr
redpepperconsulting.fr · 4 avenue de la Voie Lactée, 44700 Orvault · numéro officiel d'établissement : 943 623 652 00014

DOSSIER DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

SI DES SALARIÉS PEUVENT ÊTRE FILMÉS : INFORMATION PRÉALABLE ET PROPORTIONNALITÉ OBLIGATOIRES ; CONSULTATION DU COMITÉ SEULEMENT DANS SON CHAMP - DOSSIER RPC RECOMMANDÉ

RPC-SUP-089F

À utiliser seulement dans une entreprise d'au moins cinquante salariés lorsque le comité existe et que le dispositif permet de contrôler l'activité des salariés.

PROJET / VERSION

DATE PRÉVUE DE MISE EN SERVICE

Étape	Action	Pièce attendue	Date	Preuve / emplacement
1	Dossier transmis avant la décision	Plan des caméras, finalités, analyse de proportionnalité, fonctionnement, destinataires, durée, droits		
2	Convocation et ordre du jour	Point explicite sur les moyens ou techniques permettant un contrôle de l'activité		
3	Réunion et réponses	Questions, alternatives proposées et engagements de l'employeur tracés		
4	Avis de l'instance	Avis ou procès-verbal classé dans le dossier		
5	Décision finale	Réglages, caméras retirées ou ajoutées, durée et accès arrêtés après consultation		
6	Information des salariés	Notice individuelle, panneau et preuve de remise avant mise en service		
7	Revue du dispositif	Date, incidents, demandes d'accès, nécessité persistante et modifications		

Source de contenu : Code du travail L2312-38 ; article L1222-4

RED PEPPER CONSULTING · 06 25 23 50 68 · lionel@redpepperconsulting.fr
redpepperconsulting.fr · 4 avenue de la Voie Lactée, 44700 Orvault · numéro officiel d'établissement : 943 623 652 00014

CONTRÔLES COMMUNS ET SUITE DE LA CONSULTATION SI APPLICABLE

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

SI DES SALARIÉS PEUVENT ÊTRE FILMÉS : INFORMATION PRÉALABLE ET PROPORTIONNALITÉ OBLIGATOIRES ; CONSULTATION DU COMITÉ SEULEMENT DANS SON CHAMP - DOSSIER RPC RECOMMANDÉ

RPC-SUP-089F

Clore les contrôles communs avant la mise en service. Les champs relatifs au comité ne sont utilisés que si les conditions de la page précédente sont réunies.

CONTRÔLES COMMUNS AVANT MISE EN SERVICE

- ☐ Base juridique, finalités et coordonnées du responsable documentées
- ☐ Information individuelle des salariés remise avant toute collecte d'images
- ☐ Panneau d'information visible installé pour les personnes filmées
- ☐ Accès nominatifs, journalisation, mot de passe et procédure d'extraction définis
- ☐ Durée de conservation et effacement automatique testés
- ☐ Si une zone ouverte au public est filmée : autorisation préfectorale obtenue avant la mise en service
- ☐ Analyse d'impact réalisée seulement si la surveillance systématique est à grande échelle ; sinon, décision de non-assujettissement motivée

SI CONSULTATION REQUISE : OBSERVATIONS DU COMITÉ ET RÉPONSE MOTIVÉE DE L'EMPLOYEUR

_____

DATE D'INFORMATION INDIVIDUELLE DES SALARIÉS

_____

DATE DE MISE EN SERVICE DÉCIDÉE

_____

COMITÉ - REMISE DES PIÈCES SI APPLICABLE

Nom / qualité :

Date :

Signature :

EMPLOYEUR - DÉCISION FINALE

Nom / qualité :

Date :

Signature :

Source de contenu : Code du travail L1222-4 et L2312-38 ; règlement européen 2016/679, article 35 ; Code de la sécurité intérieure L251-2 et L252-1

RED PEPPER CONSULTING · 06 25 23 50 68 · lionel@redpepperconsulting.fr
redpepperconsulting.fr · 4 avenue de la Voie Lactée, 44700 Orvault · numéro officiel d'établissement : 943 623 652 00014